

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Roucaute.
- Absents : M. Hamon, excusé, pouvoir à M. Bigot, Mme Aschard, excusée.
- Secrétaire : M. Bigot.
- Convocations expédiées le : 26/05//2015
- Compte-rendu affiché le : 11/06/2015

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour de la séance, la répartition du FPIC de la CCLL, la convention entre la CCLL et la commune pour la gestion et la maîtrise d'œuvre pour la voirie rurale.

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. ORGANISATION DES TAP A LA RENTRÉE 2015 :

Madame BAYER, de la commission école, présente au Conseil municipal le projet de la nouvelle organisation des Temps d'Activités Périscolaires :

- regroupement sur 2 jours : jeudi et vendredi.
Les journées du lundi, mardi et la matinée du mercredi seront donc entièrement consacrées aux cours. Ce nouvel emploi du temps permettra à l'équipe enseignante de programmer des temps d'échanges et de rencontres pédagogiques, chose qui n'était plus possible du fait de la présence de TAP tous les jours de la semaine,
 - de 15 h à 16 h 30,
 - 2 groupes sur les classes maternelles (petite, moyenne et grande section) qui seront pris en charge et encadrés par le personnel communal en cours de formation (BAFA).
 - 4 groupes sur les classes élémentaires (CP au CM2), Les CP ayant été dissociés du groupe des maternelles, il sera donc nécessaire de faire appel à un intervenant extérieur supplémentaire (soit 4 au lieu de 3).
- En principe, les enfants continueront les activités :
- musicales avec l'intervenant extérieur de l'école de musique de Longué,
 - sportives avec l'association Profession sports et loisirs ou un second intervenant sera demandé,
 - d'arts plastiques mais avec un changement d'intervenant, ce dernier ne pouvant pas assurer les séances du vendredi.

Madame le Maire évoque ensuite le financement de l'ensemble de ces activités et rappelle la gratuité totale pour la première année. Elle informe le conseil municipal du coût conséquent de cette réforme et qui sera encore plus important pour cette seconde année, du fait des frais de formation du personnel communal, du recours à un intervenant extérieur supplémentaire ainsi que du coût de location d'un bâtiment modulaire durant les travaux dans la mairie.

Elle informe le conseil municipal que la commission école envisage de rendre ces activités payantes et donne lecture du tarif proposé :

- 40 €/1 enfant/an,- 80 €/2 enfants/an et - 10 €/3enfants/an.

Madame le Maire rappelle également que les TAP ne sont pas obligatoires et que dans le cas où les parents ne souhaiteraient pas inscrire leurs enfants, ces derniers seraient libérés des cours à 15 heures les jeudis et vendredis. La garderie débute à 16 h 30 le soir.

Afin d'organiser au mieux ces activités pour la prochaine rentrée, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête va être distribuée aux familles concernant l'inscription aux TAP, le coût des futures activités, ainsi que pour le transport du mercredi midi vers le centre des loisirs des Rosiers sur Loire, rappelant que seuls 2 enfants empruntent ce car pour un coût élevé. Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble de cette organisation sera reprise dans un document : le Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE la nouvelle organisation des TAP pour la rentrée 2015 : à savoir les jeudis et vendredis de 15 à 16 h 30 avec la répartition en 6 groupes (2 en CM et 4 en CE),**
- **VALIDE le recours à 4 intervenants extérieurs : 2 en sport, 1 en musique et 1 en arts plastiques et à 2 employés communaux,**
- **DÉCIDE de rendre ces activités payantes et retient les coûts suivants : 40 €/1 enfant/an, 80 €/2 enfants/an et 100 €/3 enfants/an,**
- **DÉCIDE de maintenir le transport en car vers le centre des loisirs des Rosiers sur Loire le mercredi midi au prix de 2.00 €/voyage qu'avec un nombre minimum de 10 enfants (1 abstention),**
- **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- **L'AUTORISE à signer le PEDT et tous documents relatifs à cette organisation.**

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{NDE} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de modifier un poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe en poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} Novembre 2015,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire,**
- . **et l'AUTORISE à signer tous documents relatifs à ce changement.**

DEVIS POUR LOCATION BATIMENTS MODULAIRES DURANT TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement, mise aux normes et restructuration de la mairie vont débuter en septembre 2015 et qu'il conviendra de vider entièrement les locaux.

Afin que les services de la mairie et les TAP de l'école puissent continuer à fonctionner, il convient de prévoir l'implantation de bâtiments modulaires durant toute la durée des travaux (8 mois).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus :

	LOXAM	LANDRAU CEB	LOCASER
4 modules mairie + 1 bureau	3 640.00 €	7 088.00 €	3 010.00 €
3 modules école		4 200.00 €	2 310.00 €
wc	1 200.00 €		
assurance	425.92 €	1 128.80 €	319.20 €
installation calage	750.00 €	2 270.00 € (+ transport)	340.00 €
Démontage et repli	350.00 €	1 724.00 € (+ transport)	340.00 €
Transport aller	1 890.00 €		245.00 €
Transport retour	1 890.00 €		245.00 €
désinfection sanitaires		45.00 €	
Total HT	10 145.92 €	16 455.80 €	6 809.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise LOCASER, d'un montant HT de 6 809.20 €**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

RÉPARTITION DU FPIC POUR 2015 :

VU la loi de Finances initiale instaurant pour 2012 le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales,

VU la loi de Finances pour 2015 imposant désormais des délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 ainsi que de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple pour la répartition dérogatoire libre,

VU la proposition du Bureau pour une répartition dérogatoire libre où 1/3 du montant du FPIC est conservé par la Communauté de Communes et les 2/3 restants distribués aux communes membres en fonction de leur population DGF respective,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents,

. **ADOpte** la répartition du FPIC comme suit :

	Pop. DGF 2015	Répartition du FPIC 2015
BLOU	1 074	16 569,00
COURLEON	207	3 193,00
LA LANDE CHASLES	130	2 006,00
LONGUE-JUMELLES	7 164	110 519,00
MOULIHERNE	1 035	15 967,00
LES ROSIERS	2 456	37 889,00
ST CLEMENT	1 236	19 068,00
ST MARTIN	1 212	18 697,00
ST PHILBERT	1 356	20 919,00
VERNANTES	2 074	31 996,00
VERNOIL	1 338	20 641,00
Total communes	19 282	297 464,00
Part CCLL		148 730,00
FPIC TOTAL		446 194,00

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA CCLL ET LA COMMUNE DE ST MARTIN DE LA PLACE POUR LA GESTION ET LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA VOIRIE RURALE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5214-16-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Loire-Longué et notamment son article 13 ;

Considérant que l'article L. 5214-16-1 du CGCT prévoit que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;
qu'afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon

communautaire et les différentes communes membres de la Communauté de Communes Loire-Longué, certaines communes du ressort de la CCLL ont décidé de solliciter cette dernière pour assurer la gestion et la maîtrise d'œuvre de certains travaux d'investissement de voirie rurale sur la période de 2015 à 2020, ne nécessitant pas d'opérations préalables et spécifiques (géomètre, effacement de réseaux, aménagement urbain...); qu'il convient donc de conclure une convention de prestation de services confiant cette mission de gestion et de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie rurale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prestation de services ci-annexée à intervenir avec la communauté de communes Loire-Longué pour la gestion et la maîtrise d'œuvre de la voirie rurale
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présentes.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Nantes à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

• **Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

LA GARE : Etude avec la commission bâtiment pour finaliser le projet avec l'exploitation du 1^{er} étage et l'installation d'un monte-personnes. Reste à vérifier si l'escalier existant est aux normes. Le rez-de-chaussée serait donc réservé :

- à droite : au cabinet médical avec sa salle d'attente, (25 m²)
- au centre : à l'entrée principale pour la bibliothèque à l'étage,
- le monte-personnes,
- à gauche : au cabinet infirmier avec une petite salle d'attente, (19 m²)
- sous la cage d'escalier : le sanitaire commun à tous les usagers, sachant qu'un coin convivialité privé avec wc serait installé derrière le monte-personnes.

L'étage serait réservé à la bibliothèque avec un sanitaire et un lavabo.

Des devis chiffrés vont être demandés pour l'isolation, les travaux d'électricité et de plomberie.

Le coût du monte-personnes est estimé à 19 500 € HT. Son installation nécessitera une demande de dérogation auprès des organismes concernés. Le personnel communal devrait en principe réaliser les travaux d'isolation du bâtiment.

RANDO-FERME : Il rappelle que cette animation va avoir lieu ce dimanche et nécessite la présence de bénévoles pour le montage et démontage des stands ainsi que l'organisation de cette journée. Il invite les conseillers municipaux à y participer. Il informe les conseillers que le personnel communal a beaucoup œuvré sur les circuits concernés et sera encore très pris cette semaine pour figurer les parcours, le transport et l'installation de matériel.

Eclairage public : l'entretien de l'éclairage public est en cours. Les ampoules grillées seront changées. M. Bigot propose pour 2016, de continuer notre programme de rénovation des lanternes.

• **Exposé de Mme COCHET, 2^{nde} Adjointe, économie, tourisme, Communication :**

LES ECHOS : Ils sont en préparation et Mme COCHET remercie les conseillers qui participent à leur élaboration. Ils devraient pouvoir être distribués vers le 20 juin avec le bulletin de la CCLL et un flyer du comité des fêtes.

TOURISME :

Elle rend ensuite compte de différentes réunions : conseil d'administration de l'OT communautaire au cours duquel les comptes 2014 ont été approuvés et ceux de 2015 votés ; commission tourisme de la CCLL au cours de laquelle toutes les actions proposées ont été validées.

« Une sortie crépusculaire » aura lieu sur Saint Martin, le 12 août prochain, le départ étant fixé au camping. Le prix est fixé à 8 € pour les adultes.

RANDO-FERME et VELO VINTAGE : à l'occasion de ces 2 animations, elle informe le Conseil municipal qu'une exposition sur Saint Martin et sur Boumois vont être installées. Elle tient à remercier chaleureusement M. Emmanuel BRUNET qui en est l'auteur et qui en assure la préparation.

PNR : Mme COCHET informe également le conseil municipal qu'une exposition « Les Hommes qui nous nourrissent » prêtée par le PNR sera installée à la bibliothèque durant 3 semaines, à compter du 8 juin prochain et invitent les conseillers à s'y rendre.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

VOIRIE : le marché pour les travaux de voirie au niveau de la CCLL a été obtenu par la Société COLAS. Les travaux de voirie devraient débuter rapidement en juillet et ceux des accotements seront réalisés en septembre.

PATA : la campagne 2015 de PATA va être faite cette semaine.

VOIRIE RD n°952 : les travaux de voirie (gravillonnage) sur la RD n°952 seront terminés après la fête du vélo.

AMENAGEMENT DES PARTERRES DU BOURG : Les travaux vont être réalisés cette semaine.

BORDS DE LOIRE : Les vaches de M. Ploquin sont de retour sur les terrains situés entre le camping et le port. Les nouvelles tables de pique-niques et les poubelles ont été installées.

CHALLENGE COMMUNAUTAIRE DE BOULE DE FORT : notre équipe qui avait gagné le challenge l'année dernière a été battue.

TRAVAUX SUR LES PN 244 et 245 : Une première réunion avec la SNCF est programmée le 22 juin prochain à 14 heures.

RÉFORME TERRITORIALE :

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion de bureau de la CCLL au cours de laquelle, dans le cadre de la loi NOTRe sur la réforme territoriale, il a été demandé de saisir l'ensemble des conseils municipaux du territoire de la CCLL de répondre à un sondage comprenant 3 questions sur ce sujet.

Madame le Maire rend également compte des conclusions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 22 mai dernier en présentant son avant-projet. Monsieur le Préfet a émis le souhait à l'échelon du département d'avoir 8 structures intercommunales (au lieu des 30 actuellement existantes). Dans ce projet, notre commune serait rattachée, tout comme l'ensemble de la CCLL et celle de Noyant, à la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement à laquelle il serait ajouté les CC du Gennois et de Doué la Fontaine.

Monsieur le Préfet invité également dans sa lettre du 29 mai dernier les conseils municipaux à délibérer sur cette évolution du territoire telle qu'elle est proposée dans l'avant-projet du schéma départemental de coopération intercommunale et de lui transmettre la décision. Madame le Maire rappelle que dans l'hypothèse d'un vote défavorable à l'option proposée, il conviendra de compléter ce document en proposant une alternative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et concernant le sondage proposé, **RÉPOND aux questions suivantes** :

1) Si aucun seuil n'est imposé par la loi, souhaitez-vous maintenir la Communauté de Communes Loire-Longué en l'état ? **Pour : 1 / Contre : 7 / Abstention : 5**

2) Si le seuil des 20 000 habitants devient obligatoire, souhaitez-vous une fusion avec la Communauté de Communes du Canton de Noyant ? **Pour : 2 / Contre : 7 / Abstention : 4**

3) Seriez-vous prêts à une fusion avec le Grand Saumurois ? :
Pour : 11 / Contre : 1 / Abstention : 1

Les résultats de ce sondage seront transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à la CCLL, sachant que ce choix est le fruit d'une cohérence de bassin de vie, n'ayant pour l'heure aucun autre élément de réflexion.

Madame le Maire prendra contact avec les services fiscaux afin d'obtenir une étude fiscale sur les répercussions d'une telle décision tout comme l'éventualité de la création d'une commune nouvelle ou d'un changement de communauté de communes.

AFFAIRES DIVERSES :

ZONE DE DISSIPATION D'ÉNERGIE : l'association de défenses des ligériens a demandé un rendez-vous au Préfet de Région concernant ce dossier.

VÉLO-VINTAGE :

Madame le Maire rappelle la venue sur la commune de 3 circuits de Vélo-Vintage et en explique l'organisation : restauration, fraises aux vins, ravitaillement point eau, animations musicales... La banderole sera posée cette semaine.

Les canotiers réalisés pour l'occasion seront livrés prochainement et M. Boulassière et ses Orgues de Barbaries « Les mètres chanteurs » assureront une animation au Port, tout comme Monsieur Hamon.

TRAVAUX DE LA MAIRIE : Dans le cadre des travaux de réaménagement et restructuration de la mairie, le Conseil Municipal décide de lancer un concours photos sur la commune. Les clichés retenus serviront à décorer la nouvelle mairie.

ORGANISATION D'UN PROJET DE SPECTACLE JEUNE PUBLIC EN PARTENARIAT

AVEC COURANTS D'LOIRE : Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme QUERROY Responsable de l'Association Courant d'Loire a sollicité les communes de Saint Martin et Saint Clément en vue de réaliser ensemble des actions d'animation jeunesse. L'organisation d'un spectacle jeune public sur les communes de St Martin et St Clément leur permettrait d'obtenir des subventions par le syndicat du grand saumurois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE d'organiser en partenariat avec Courant d'Loire un spectacle jeune public, (Coût estimé 700 €)**
- . **DÉCIDE de réaliser ce projet en collaboration avec le CMJ,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

DIVERS : un nouveau marchand de vêtements grandes tailles pour homme s'installera sur la Place de l'église le mardi de 16 à 19 heures, à compter de fin juin.

Intervention de M. MENANT :

Il rend compte de la réunion sur la sécurité routière à laquelle il a participé en tant que référent. Cette réunion avait pour but de former les élus référents de leur faire connaître leurs missions, les démarches communales et intercommunales d'interventions, les sensibiliser à la communication et à l'analyse des données mensuelles adressées par la Préfecture sur les accidents, à l'élaboration d'un plan d'actions. Il donne ensuite lecture des derniers chiffres des tués sur la route et de leurs causes principales : pour les 18/24 ans : vitesse : 44 %, alcool : 24 %, stupéfiants : 11 %, priorité 21 %. Les jeunes (9 % de la population) représentent 17 % des tués. Il rappelle que dans 92 % des accidents mortels, la cause est due à une faute du conducteur.

Intervention de M. BOUSSIN :

Il rend compte d'une réunion organisée à Gennes pour la mutualisation des CCAS du secteur pour la prochaine semaine bleue plutôt que chaque commune organise chacune de leur côté une animation. Des thèmes ont été proposés. Notre commune verra avec la commune de Gennes ce qu'il est possible d'organiser.

Il rappelle que dans le cadre du CCAS, le mardi 9 juin prochain, une visite d'une journée est organisée pour les personnes âgées de + de 65 ans et que 63 personnes sont inscrites.

Le jury des maisons fleuries passera sur la commune le mardi 4 août prochain.

Il rend compte également du bilan de la dernière battue aux renards dont la population est en recrudescence sur le secteur. Certaines communes attribuant des subventions pour cette lutte contre les nuisibles, il transmet la demande du GIC communal.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . ACCEPTE d'encaisser le chèque de Mr et Mme BAUDOUIN Laurent, d'un montant de 54.65 €, pour le remplacement d'un bureau scolaire, endommagé par leur fils Enzo,**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

SDAGE et PGRI :

Le Conseil Municipal **EMET un avis défavorable au SDAGE et un avis défavorable au PGRI.**